



Conflit associés remboursement compte courant

Par **BSG 77**, le **10/03/2016** à **12:21**

Bonjour

J'ai un compte courant de 37000 € dans une SARL, je suis actionnaire a 50%, dès que j'ai réclamé cette somme mon associé gérant c'est mis en redressement judiciaire et a dis au mandataire qu'il ne me devait rien car j'ai piqué dans la caisse durant 8 ans ce qui évidemment faux. Nous sommes en conflit car je lui reproche des faits de mauvaise gestion .

Depuis il m'a licencié ne m'a donné les papiers pour pole emploi qu'au bout de 13 mois.et je n'ai aucun contact ni avec lui ni avec le mandataire malgré des dizaine de lettre AR.

Si quelqu'un peut m'orienter

Merci